|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/2024/1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale5 janvier 2024FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

**115e session**

Genève, 2-5 avril 2024

Point 9 de l’ordre du jour provisoire

**Questions diverses**

 Uniformisation des examens de conduite ADR

 Communication de l’Union internationale des transports routiers (IRU)[[1]](#footnote-2)\*

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| **Résumé analytique :** Pour uniformiser les examens de conduite ADR, il est nécessaire de créer un catalogue de questions. Ainsi, on pourra fixer et maintenir un niveau de qualité minimal pour la formation et l’évaluation des conducteurs dans les Parties contractantes à l’ADR. |
| **Mesures à prendre :** Il faudrait créer un groupe de travail informel chargé d’élaborer le catalogue de questions. |
|  |

 I. Introduction

1. La formation et l’évaluation des conducteurs ADR sont des éléments essentiels de la sécurité des transports de marchandises dangereuses. L’ADR contient des dispositions relatives à la formation des conducteurs et à l’examen de conduite, mais le contenu de l’examen n’est pas homogène.

2. Une solution possible consiste à créer un catalogue de questions. Les questions posées lors d’un examen théorique devraient être tirées de ce catalogue.

 II. Contexte

3. Dans certaines Parties contractantes qui ont adhéré récemment à l’ADR, les modalités de formation et d’examen concernant l’ADR ne sont pas bien établies. Or, les certificats ADR délivrés par l’autorité compétente d’une Partie contractante sont valables sur l’ensemble du territoire où l’ADR s’applique.

4. La difficulté des examens ADR diffère d’un pays à l’autre ; c’est pourquoi un « tourisme d’examen » s’est développé, permettant aux conducteurs de se rendre dans d’autres pays dans l’espoir de réussir l’examen plus facilement.

5. Les pays qui prévoient de signer l’Accord à l’avenir ne disposent d’aucune directive ou norme concernant la qualité minimale des examens de conduite ADR.

 III. Proposition

6. Les Parties contractantes devraient établir un catalogue de questions pouvant être utilisées pour construire les épreuves théoriques des examens de conduite ADR. Ainsi, la difficulté des examens pourrait être uniformisée et les conducteurs titulaires d’un certificat ADR auraient des connaissances similaires dans tous les pays couverts par l’ADR.

7. L’IRU est prête à traiter ce sujet, dont l’examen devrait être confié à un groupe de travail informel. Tous les participants à la session sont invités à formuler des suggestions et des idées de solutions.

 IV. Justification

8. Il existe un catalogue de questions pour l’examen de qualification des experts ADN, qui est utilisé dans les pays appliquant l’ADN. Ce catalogue est bien conçu et actualisé périodiquement en fonction des modifications apportées à l’ADN tous les deux ans.

9. L’IRU s’occupe de l’agrément des centres de formation dans de nombreux pays. Certains de ces pays sont Parties contractantes à l’ADR, tandis que d’autres prévoient de signer l’Accord dans un avenir proche. Par conséquent, l’IRU dispose d’une vue d’ensemble de la qualité des formations et des examens relatifs à l’ADR dans les différents pays.

1. \* A/78/6 (Sect. 20), tableau 20.5. [↑](#footnote-ref-2)